



Logement HLM de ma mère défunte : Délais restitution

Par **weskost**, le **20/06/2015** à **17:19**

Bonjour,

Je vous contacte car je suis dans une situation urgente et je suis complètement perdu ! Je vous explique brièvement la situation :

Ma mère était locataire d'un logement HLM et étant atteinte d'un cancer elle est décédée en avril. J'ai été voir l'agence HLM pour expliquer mon cas et ils nous ont donné jusqu'au 3 août pour rendre l'appartement, le temps que l'ont puisse déménager les meubles et les affaires, il fallait seulement envoyer un courrier pour informer les HLM.

Cette semaine nous recevons un appel du service juridique avec une femme plutôt énervée nous ordonnant de rendre l'appartement pour le 30 juin sinon elle menace de déclencher des poursuites juridiques en nous disant qu'elle n'en a rien à faire que ma mère soit décédée, que ça ne la regarde pas si on nous a donné des délais erronées et si on n'a pas encore fini de déménager car il faut du temps pour vendre les meubles, on DOIT rendre l'appartement fin Juin sinon c'est tribunal

Je ne sais plus quoi faire et je suis complétement déprimé, s'il vous plait dites-moi si je peux avoir un recours sachant que l'ont nous a donné jusqu'en août au départ.

Merci d'avance de votre aide.

Cordialement,

Par **aguesseau**, le **20/06/2015** à **17:36**

bjr,
à moins avis, vous ne risquez rien car cela m'étonnerait qu'un bailleur social fasse une procédure pour ce motif.
j'espère que vous avez envoyé le courrier en recommandé.
mais vous serez tenu des loyers jusqu'à la remise des clefs.
mais à mon avis, il ne faut pas 4 mois pour vider un appartement.
cdt

Par **Lag0**, le **20/06/2015** à **17:57**

[citation]car il faut du temps pour vendre les meubles,[/citation]

Bonjour,

Il est sur que si vous attendez d'avoir vendu tout le contenu du logement pour le rendre, cela peut durer longtemps (voir même éternellement si vous n'arrivez pas à tout vendre).
Vous devez vider ce logement au plus vite, ce n'est pas un garde-meubles. Vous pouvez, par exemple, en prendre un de garde-meubles, cela vous coûtera sûrement moins cher que le loyer du logement...